

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-PREFECTURE DE MARMANDE
ASSOCIATIONS
(loi du 1er juillet 1901)

N°4029

RECEPISSE DE DECLARATION
LE SOUS PREFET DE MARMANDE

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ,
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée,

Certifie avoir reçu de MM. Philippe CAYRE et Jean-Noël VACQUE
demeurant à SAINT PIERRE SUR DROPT et MIRAMONT DE GUYENNE (Lot-et-Garonne)

1) une déclaration du 30/7/2002 par laquelle il est fait connaître

la constitution d'une association
déclarée le 30/07/2002 sous le N°4029 en Sous-Préfecture de Marmande

Denommée **POLE DE FORMATION RUGBY - MED PAYS DU DROPT**

ayant pour but d'assurer le fonctionnement administratif, financier, sportif et éducatif du regroupement des équipes de rugby des trois clubs affiliés à la Fédération Française de rugby à XV (Miramont de Guyenne, Eymet, Duras).

dont le siège est situé au stade Jean Carretier, salle G. Pradel à MIRAMONT DE GUYENNE (47)

2) deux exemplaires des statuts

3) la déclaration d'insertion au Journal Officiel

A Marmande le 30/07/2002

Pour le Sous-Préfet ,
le Secrétaire administratif,

Chantal THOUNY